

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMANCY DU 23 JUIN 2014

Etaient présents : ROSNOBLET Patrick, DOLDO Dominique, DELAVENAY Chantal, VILLIERS Gérard, DEVOS René, GILLIER Claudette, ANTHONIOZ-BLANC Marcel, WALL Hélène, LEVET Pascale, BRAND Eric, UDRY Patrick, POUTEIL-NOBLE Béatrice, COHADE Mercedes, CARRIER Laurent, VIANDAZ Christophe, POURRAZ Fabrice.

Etaient excusés : Madame ROCH Claire qui donne pouvoir à Madame DELAVENAY Chantal, Madame TISSOT Joëlle qui donne pouvoir à Monsieur VILLIERS Gérard, Madame PAILLOUX Marie-Hélène qui donne pouvoir à Madame LEVET Pascale.

Secrétaire de séance : Madame DELAVENAY Chantal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick ROSNOBLET, Maire, a tout d'abord approuvé le Compte-rendu de la séance précédente, puis

1°) **Approuvé** le compte de gestion et **adopté** le compte administratif de l'exercice 2013 du budget principal, dont les résultats cumulés sont les suivants :

- Section de fonctionnement : + 929 576,13 €
- Section d'investissement : - 562 699,33 €

2°) **Décidé** d'affecter le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif de l'exercice 2013 à hauteur de 562 699,33 € afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Le solde, soit 366 876,80 € est conservé en résultat de fonctionnement reporté.

3°) **Approuvé** le compte de gestion et **adopté** le compte administratif de l'exercice 2013 du budget annexe du service de l'eau potable, dont les résultats cumulés sont les suivants :

- Section d'exploitation : + 29 518,91 €
- Section d'investissement : + 36 489,43 €

4°) **Approuvé** le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

5°) **Désigné** Monsieur Dominique DOLDO, Premier adjoint au maire, pour représenter la commune dans les actes reçus et authentifiés par Monsieur le Maire en la forme administrative.

6°) **Autorisé** Monsieur le Maire à ne pas accomplir les formalités de purge des privilèges et hypothèques pour l'acquisition de biens d'un montant inférieur à 7700 €, dans le cadre d'actes en la forme administrative.

7°) **Fixé** à 160 euros par an l'indemnité de responsabilité allouée au régisseur de la régie de recettes « services scolaires », le montant mensuel moyen des recettes encaissées ayant dépassé le seuil des 7600 €.

8°) **Modifié** la régie de recettes destinée à encaisser les produits des « services scolaires afin d'ouvrir un compte de dépôts de fonds auprès de la Direction départementale des finances publiques (DDFIP) et mettre en oeuvre les moyens de paiement par voie électronique.

9°) **Pris une motion** afin de demander le non éclatement des juridictions de proximité des départements de la Savoie et la Haute-Savoie et le maintien à Bonneville des juridictions de plein exercice et de pleine compétence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23h30.

Fait à AMANCY le 24 juin 2014.

Le Maire,

Patrick ROSNOBLET.